Rapport de consultation sur le projet d'évolution de l'article 3.R.3 des Règles de Marché V2 relatives au dispositif de Responsable d'Equilibre

12 acteurs ont répondu à la consultation des acteurs du Comité de Gouvernance du Profilage organisée en deux temps (du 6 au 28 novembre 2025, puis 31 décembre 2025 au 30 janvier 2026) par Enedis, sur les évolutions de l'article 3.R.3 (ex-chapitre F) des Règles de Marché V2 relatives au dispositif de Responsable d'Equilibre. Les modifications proposées visent à permettre la mise en œuvre de l'évolution suivante concertée en CGP :

- ✓ Suppression, pour les calculs de reconstitution des flux, de la règle dite de filtrage des FU Extrêmes (FUE) aujourd'hui spécifiquement appliquées par les GRD pour les calculs (réglementaires) d'âge S+1 à M+6 (et les services de données "J+4")

Les retours de ces acteurs et les réponses d'Enedis sont détaillés ci-dessous.

Retours d'Octopus Energy	Réponses d'Enedis
« Nous sommes plutôt favorables avec la proposition de simplification du processus de reconstitution des flux en espérant que cela permettra d'accélérer les publications. *Est-il possible d'avoir un extract régulier des PRM atypiques par fournisseur afin d'avoir une idée du nombre de PRM impactés et de pouvoir faire des plans d'actions sur ces PRM en lien avec le client et Enedis ? (a minima pour accompagner le changement de règles). ».*	Enedis remercie Octopus Energy pour son retour. Enedis va faire des propositions de nouvelles métriques de suivi des mesures d'énergie extrêmes (une proposition a été faite lors du GT RecoFlux du 26/01/26) Les nouveaux services de données à la maille fournisseur relèvent par ailleurs des prestations aux fournisseurs, et non aux RE, et relève ainsi du GT SIED (contact : Homologation@enedis.fr)
Retours d'Engie	**Réponses d'Enedis**
« Nous sommes favorables à condition qu'il n'y ait pas de saut au niveau de la consommation avec l'introduction des FU extrêmes ou un point de rupture. Un saut de de consommation rendrait les forecasts difficiles. ».	Enedis remercie Engie pour son retour, et rappelle que, comme cela été présenté en CGP, l'évolution proposée de règles n'introduit pas de rupture ou de saut dans les bilans de consommation et de production produits et publiés aux RE.
Retours de SRD	**Réponses d'Enedis**
« Comme partagé dans divers GT, SRD est en phase avec cette évolution qui va notamment permettre de ne pas exclure certains FU qui seraient tagués extrêmes dans le calcul actuel. Bien entendu, nous sommes attachés à ce que soit précisé le calendrier proposé pour les ELD avec une prise en compte de cette évolution au plus tôt à compter du passage « en système cible » (utilisation en reconstitution des flux par le GRD des énergies journalières des compteurs communicants en BT ≤ 36 kVA), et, au + tard, à la date de fin des dispositions simplifiées de « RE Bouclant ») »	Enedis remercie SRD pour son retour. La proposition d'évolution concertée en CGP, proposée pour intégration à l'article 3.R.3 des Règles de Marché, tient bien compte des spécificités des autres GRD, avec un calendrier de déploiement adapté et borné.

Retours de RTE	Réponses d'Enedis
Introduction RTE remercie Enedis pour cette consultation relative à la suppression du filtrage des FU extrêmes. • **Suppression du filtrage des FU Extrêmes (FUE)** RTE est favorable à cette proposition d'Enedis composée de deux dispositions qui vont dans le sens de la simplification des règles de reconstitution des flux, de l'amélioration de la qualité des données et d'une convergence plus rapide des bilans vers le résultat final. RTE prend également note que la 1ère disposition de cette proposition relative la suppression de la règle dite de filtrage des FUE pour les calculs de reconstitution des flux va nécessiter une évolution du chapitre 3 des règles de marchés relatives au dispositif de Responsable d'Equilibre (à travers l'article 3.R.3). Compte-tenu du planning d'entrée en vigueur de cette disposition envisagé par Enedis, une mention spécifique devra figurer dans cet article 3.R.3 afin de préciser le planning qui fera référence pour les autres GRD.	Enedis remercie RTE pour son retour. Le projet d'évolution de l'article 3.R.3 précise bien les modalités de mise en œuvre de l'évolution proposée en terme de calendrier.
Retours de Enercoop	Réponses d'Enedis
« Merci pour les analyses portées par Enedis depuis plusieurs CGP. Après lecture et étude de la proposition que vous portez, je peux vous dire qu'Enercoop est en phase avec cette évolution, autant dans son contenu que dans son exécution prévue pour l'année prochaine. »	Enedis remercie Enercoop pour son retour.
Retours de Réséda	Réponses d'Enedis
« Je te transmets la position de réséda, déjà transmise à Enedis en octobre : neutre, pas d'opposition. ».	Enedis remercie Réseda pour son retour.
Retours de Total Energies	Réponses d'Enedis
« Nous sommes en accord avec la proposition d'Enedis. Cette évolution permettra de réduire les écarts des factures (déjà faibles) entre le M+12 et les autres mois du processus unifié, en enlevant les filtres en avance de phase. »	Enedis remercie Total Energies pour son retour.
Retours de Axpo	Réponses d'Enedis
« Axpo est en phase avec la proposition Enedis, ainsi qu'avec le calendrier. Nous sommes favorables à ces modifications qui simplifient les règles et font converger les bilans plus rapidement. »	Enedis remercie Axpo pour son retour.

Retours de Greenalp	Réponses d'Enedis
« notre avis est le suivant : ➔ *Neutre et sans opposition.* *Nous appliquerons cette évolution (si validée) lors de notre passage en Recoflux système cible courant 2027. »*	Enedis remercie Greenalp pour son retour
Retours de Eni / Plenitude	**Réponses d'Enedis**
« Côté ENI, nous sommes en phase avec les deux propositions d'Enedis ci-dessous. »	Enedis remercie Plenitude pour son retour.
Retours de Alpiq	**Réponses d'Enedis**
« Voici le retour pour Alpiq. *Nous comprenons les besoins d'Enedis, et sommes globalement en phase sur la méthode, avec les réserves suivantes :* • *Disposition 1 :* o *Nous aimerions conserver les JDD à J+4 avec filtrage des FUE* o *Par ailleurs, nous aimerions un JDD permettant d'identifier les FUE à la maille PDL. L'idéal serait d'avoir les FUJ extrêmes. Cela nous permettrait d'entreprendre les démarches de vérifications de ces consommations aberrantes beaucoup plus rapidement qu'actuellement.* • *Disposition 2 :* o *Ok pour Alpiq »*	Enedis remercie Alpiq pour son retour. Les demandes de services de données, liées à l'évolution proposée, seront instruites dans le cadre du GT RecoFlux (elles ne sont pas dans le périmètre d'évolution de l'article 3.R.3)
Retours de EDF	**Réponses d'Enedis**
« EDF est favorable à la proposition d'Enedis d'évolution de la règle de filtrage des FU Extrêmes selon les modalités décrites dans la consultation. *A des fins de contrôle de la qualité des bilans aux différents âges, EDF souhaite que soit étudiée la mise en place d'un suivi alternatif au calcul de l'indicateur d'écart entre les processus avec/sans FUE, ce dernier devenant par construction obsolète avec la suppression du filtrage des FUE.* *EDF suggère la mise en place d'indicateurs permettant :* *-d'estimer le nombre/l'énergie des FUE (ou tout autre calcul déterminant si le FU est cohérent ou non) restant encore dans les bilans (par âge et par semaine) malgré le filtrage en amont du processus ;* *-de rendre compte de la qualité du filtrage des relevés de consommation en amont du processus (pré-traitement des données atypiques) »*	Enedis remercie EDF pour son retour, et ses propositions. Enedis va faire des propositions de nouvelles métriques de suivi des mesures d'énergie extrêmes (une proposition a été faite lors du GT RecoFlux du 26/01/26).